

Appels d'offres

AVIS RECTIFICATIF

CCLGV - Communauté de Communes des Lacs et Gorges du Verdon (83)
Place Martin-Bidaud - 83630 Aups

AVIS RECTIFICATIF SERVICES

Caractéristiques du marché
Pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes des Lacs et Gorges du Verdon (83)
Séverine Hamm - 83630 Aups
Tél. +33.4.94.70.19.12. Fax : E-mail : shamh@cclgv.fr

Adresse internet : <http://www.cc-lacsgorgesverdon.fr/>

Objet du marché : Réalisation d'une étude pré-opérationnelle permettant d'améliorer l'habitat en centre ville

Date de clôture : Vendredi 14 janvier 2022 à 10h00

Informations rectificatives
Nature de la date à rectifier : date de réception des offres. Au lieu de "06-01-2022 à 17h00" lire "14-01-2022 à 10h00"

Date d'envoi du présent avis : 21 décembre 2021.

AVIS D'APPELS



Commune de MONTAUROUX (VAR)

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1) Nom et adresse officiels du Pouvoir Adjudicateur : Commune de MONTAUROUX, place du Clos - 83440 MONTAUROUX
Tél. 04.94.50.41.00 - Fax 04.94.50.41.10

2) Profil acheteur : <http://www.marches-secures.fr>

3) Objet du marché : INSTALLATION CHAUFFAGE ET CLIMATISATION (PAC) - Ecole du lac

4) Référence : 2021-014

5) Mode de marché : Travaux

6) Mode de passation : Marché à procédure adaptée (MAPA)

7) Localisation : Ecole du lac - Commune de MONTAUROUX.

8) Caractéristiques principales : Le marché a pour objet l'installation d'un chauffage et d'une climatisation par pompe à chaleur (PAC) au sein de l'école du lac.

9) Variantes : Les variantes sont autorisées.

10) Allotissement : Néant

11) Durée prévisionnelle du marché : 1,5 mois (au cours des vacances scolaires)

12) Critères d'attribution et pondérations :
Prix : 40 %
Valeur technique : 60 %

13) Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Les candidats fourniront à l'appui de leur offre conformément aux articles R 2143-3 et suivants du Code de la Commande Publique et l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics.

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début

d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

- Bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

- Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, l'acheteur peut indiquer que les éléments de preuve relatifs à des travaux exécutés il y a plus de cinq ans seront pris en compte. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;

- Pour les marchés publics de travaux, de services ou pour les marchés publics de fournitures comportant également des travaux de pose et d'installation ou des prestations de services, l'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché public ;

- Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;

14) Date limite de réception des candidatures et des offres : vendredi 28 janvier 2022 à 12 h 00.

15) Adresse auprès de laquelle les pièces du marché pourront être obtenues : Les pièces du marché pourront être retirées sur le profil acheteur de la Commune : <http://www.marches-secures.fr>

16) Délai minimum de validité des offres : 30 jours à compter de la date limite de réception des offres

17) Date d'envoi du présent avis à la publication : Lundi 20 décembre 2021

18) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de TOULON - 5, rue Jean Racine - BP 40510 - 83041 TOULON Cedex 9 - Tél. 04.94.42.79.30 - Fax 04.94.42.79.89 (www.telercours.fr).

Annonces légales

var-matin
Jeudi 23 décembre 2021

AVIS ADMINISTRATIFS



METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

AVIS

Mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme de la ville d'Hyères-les-Palmiers
Par délibération n°21/12433, en date du 16/12/2021, le Conseil Métropolitain a défini les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°3 du PLU d'Hyères-les-Palmiers, engagée par arrêté n°AP21/113 en date du 13/10/2021. Le projet de modification simplifiée n°3 du PLU a pour objectif d'apporter les adaptations mineures suivantes pour la zone 2AU : l'adaptation des règles spécifiques aux lotissements concernant l'application de l'article R151-21 du Code de l'Urbanisme, l'adaptation des règles de prospect par rapport aux emprises publiques et la simplification de la règle concernant les toitures.

Un dossier de présentation de la modification simplifiée n°3 ainsi qu'un registre, seront mis à la disposition du public en mairie d'Hyères-les-Palmiers et consultables sur rendez-vous pendant un mois, du 3 janvier 2022 au 04 février 2022 inclus, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h00 du lundi au vendredi, au service aménagement du territoire (1^{er} étage de l'Hôtel de Ville, 12 avenue Joseph Clotis, 83400 Hyères). La prise de rendez-vous se fait par téléphone au 04.94.00.79.93 ou par un formulaire en ligne à retrouver sur le site internet de la ville d'Hyères-les-Palmiers : www.hyeres.fr. Le port du masque est obligatoire. Le dossier est également consultable et téléchargeable sur le site internet de la Métropole TPM : <https://metropoletpm.fr/grands-projets/proxy/plans-locaux-d-urbanisme> et sur le site Internet de la ville de Hyères : www.hyeres.fr, rubrique « Cadre de vie » - « Urbanisme, aménagement du territoire » - « Plan local d'urbanisme ».

Les observations du public peuvent être formulées sur le registre prévu à cet effet ou par courrier à l'intention de Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (Hôtel de la Métropole - 107 boulevard Henri Fabre - CS 30536 - 83041 Toulon Cedex 09) ou par courrier électronique à l'adresse suivante : mtppm.plu@metropoletpm.fr en précisant un objet « Modification simplifiée n°3 PLU de Hyères ». Le dernier jour de la mise à disposition, les courriers électroniques seront enregistrés jusqu'à 17 heures 30. Ces observations sont enregistrées et conservées.

A l'issue de cette mise à disposition, le Conseil Métropolitain sera convoqué afin de se prononcer par délibération motivée sur la modification simplifiée n°3 du PLU de Hyères.

Le Président de Toulon Provence méditerranée
Hubert FALCO

Commune de Sainte Anastasie sur Issole PRESCRIPTION DE LA RÉVISION ALLÉGÉE DU PLU N°1

Par délibération en date du 16 décembre 2021, le Conseil Municipal de Sainte-Anastasie-sur-Issole a prescrit la mise en œuvre d'une révision dite alléguée du PLU. Cette délibération est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Maire,
Olivier Hoffmann

COMMUNE DE RAMATUELLE PRESCRIPTION DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération du 2 décembre 2021, le Conseil municipal de Ramatuelle a prescrit la révision du plan local d'urbanisme.

Cette délibération précise les objectifs poursuivis, qui sont :

1. Renforcer la performance sociale ;
2. Approfondir la transition environnementale et écologique ;
3. Renforcer la structuration du territoire communal ;
4. Confirmer la différenciation du territoire communal en faveur de son dynamisme économique ;
5. Renforcer d'une façon générale la lisibilité, la pertinence et l'efficacité de certaines dispositions du plan local d'urbanisme au service du projet d'aménagement et de développement durable.

Les modalités de la concertation ainsi que les objectifs détaillés sont présentés dans le texte de la délibération qui est accessible sur le site Internet de la commune : www.ramatuelle.fr et sera affichée en mairie durant un mois.

AVIS

Par délibération en date du 16 Décembre 2021, le Conseil Municipal de la commune de Ginasservis (Var) a approuvé la « révision à objet unique n°2 du Plan Local d'Urbanisme ». Cette délibération est affichée et consultable en Mairie ; la « révision à objet unique n°2 du PLU » approuvée est tenue à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à disposition du public pendant 1 an en mairie et sur le site www.ginasservis.fr



COMMUNE DE MONTFERRAT (VAR)
AVIS AU PUBLIC

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération n° 44-2021 en date du 14 décembre 2021, le Conseil municipal de MONTFERRAT (Var) a approuvé l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

Cette délibération est affichée depuis le 21 décembre 2021 et est consultable en mairie ; le PLU approuvé est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.



COMMUNE DE MONTFERRAT (VAR)
AVIS AU PUBLIC

INSTALLATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Par délibération n° 45-2021 en date du 14 décembre 2021, le Conseil municipal de MONTFERRAT (Var) a décidé d'instaurer le Droit de Préemption Urbain (DPU) sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 14 décembre 2021.

Cette délibération est affichée depuis le 21 décembre 2021. Le plan des secteurs soumis au DPU est annexé à la délibération. Ces documents sont tenus à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

CESSATION DE GARANTIE

AVIS

Sur la demande de :
Mme LECOMTE Virginie - 102 avenue de la Coudoulière les Mas de la Mer Villa 2 83140 Six-Fours-les-Plages - SIREN : 479442469
La garantie qui lui a été accordée par la SOCIÉTÉ DE CAUTION MUTUELLE DES PROFESSIONS IMMOBILIÈRES ET FINANCIÈRES "SO.CA.F", 26 Avenue de Suffren, Paris 15^e, pour les opérations de :
- Gestion immobilière
visées par la loi du 2 Janvier 1970, cessera le 31 décembre 2021 à minuit.
Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.CA.F dans les trois mois de cette insertion sous la référence JF / SP 33 024.

AVIS

Sur la demande de :
S.A.R.L. GESTRAZUR - 4 avenue Gambetta - 83400 Hyères - SIREN : 340 960 780
La garantie qui lui a été accordée par la SOCIÉTÉ DE CAUTION MUTUELLE DES PROFESSIONS IMMOBILIÈRES ET FINANCIÈRES "SO.CA.F", 26 avenue de Suffren, Paris 15^e, pour les opérations de :
- Gestion immobilière
visées par la loi du 2 Janvier 1970, cessera le 31 décembre 2021 à minuit.
Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.CA.F dans les trois mois de cette insertion sous la référence JF / SP 09 094

CONVOICATIONS AUX A.G.

AVIS

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la CAVE DES VIGNERONS LONDAIS, 363 avenue Albert Roux , 83250 La Londe-les-Maures devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2021, le Lundi 24 janvier 2022 à 10 h 30 à la Salle des fêtes YANN PIAT, à La Londe-les-Maures

- Ordre du jour :
- Rapport aux associés coopérateurs,
 - Rapport du commissaire aux comptes,
 - Document visé à l'article L521-3-1 III du Code rural et de la pêche maritime,
 - Examen et approbation des comptes annuels,
 - Quitus aux administrateurs,
 - Affectation du résultat,
 - Fixation de la somme globale de l'indemnité compensatrice du temps consacré à l'administration de la coopérative allouée aux administrateurs,
 - Constatation de la variation du capital social au cours de l'exercice,
 - Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration: Mme Calmes, Mr Auger, Mr Pothonier.
 - Approbation du budget nécessaire aux formations des administrateurs visées au paragraphe 5 de l'article 22 des statuts
 - Proposition de distribution des provisions pour ristourne
 - Pouvoirs pour les formalités,
 - Questions diverses

AVIS D'ENQUÊTES

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'avis paru dans nos colonnes de VAR MATIN le 20.12.2021 pour la mairie de Calas concernant l'enquête publique modification 4 du PLU, il fallait lire :
Le site internet <https://www.registre-dematerialiser.fr/2818>

JUGEMENTS

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON

AVIS

Par jugement en date du 2 septembre 2021, le Tribunal judiciaire de Toulon a prononcé la clôture purement du passif des opérations du redressement judiciaire de Patricia DEVICK épouse SLUYTER, demeurant 180 avenue du Dr Tremolieres - 83160 La Valette-du-Var, SIRET 342 539 244 00059.

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 17 décembre 2021, à Pourrières.
Dénomination : C/TELECOM ET SECURITE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 185 rue Fontvieille prolongée, 83910 Pourrières.
Objet : Installation et maintenance de matériels électroniques ainsi que tous travaux d'entretien.
Durée de la société : 99 années(s).
Capital social fixe : 1000 euros divisés en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Toute cession est soumise à la clause d'agrément. Il est prévu un droit de sortie conjointe.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.
Ont été nommés : Président : M. Francis CANGELOSI 185 rue Fontvieille prolongée 83910 Pourrières.
La société sera immatriculée au RCS de Draguignan.

AVIS RECTIFICATIF

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'annonce Ref: NM5920.N°9202936 concernant la société Boucherie Lafayette parue le 8 novembre 2021 dans Nice-Matin, il fallait lire :
Gérance : M.Lyes CHELLALI demeurant 80 avenue Marcel Castié Les Gardénias 83000 Toulon
en lieu et place de Gérance: M.Lyes CHELLALI demeurant 150 rue Emile Ollivier Le Toucan 1 83000 Toulon.
Le reste est sans changement.

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCE1327120A) le prix de la ligne de récépissé des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2021 au tarif de base de 4,07 € HT pour le Var.

var-matin
UN JOURNAL OFFICIEL HABILITÉ
POUR VOS ANNONCES LÉGALES
SIMPLE - RAPIDE - EFFICACE
VIE DES SOCIÉTÉS
www.elic-legales.com
MARCHÉS PUBLICS
www.varmatinmarchespublics.com
AVIS ADMINISTRATIFS
Adressez vos demandes par mail
POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS PUBLICATIONS
Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr